



École Ste-Marie-Médiatrice

2196 rue Perrier
Jonquière (Québec)
G7X 9C9
Téléphone : 418.547.2189
Télécopieur : 418.542.2776

Service de garde
Téléphone : 418.547.2189 poste 5805

Courriel : ste-marie@csjonquiere.qc.ca





Bienvenue à l'école Ste-Marie-Médiatrice !


C'est avec un immense plaisir que nous t'accueillons et nous te souhaitons la plus cordiale bienvenue à l'école Ste-Marie. Nous espérons que tu y trouveras tous les outils nécessaires à ta réussite. Tout le personnel de l'école est présent chaque jour pour t'offrir un enseignement de qualité et le support dont tu as besoin. N'oublie pas que nous travaillons tous très fort à te faire aimer l'école et à y développer un sentiment d'appartenance.

Le projet éducatif de l'école est enfin prêt. Nous travaillerons des valeurs telles que l'engagement, la coopération, l'ouverture et le respect mais surtout le sentiment d'appartenance à l'école. Nous croyons ainsi t'aider à développer l'ensemble des compétences du programme de formation de l'école québécoise et aussi t'aider à développer de saines habitudes de vie.

Comme tu le vois, nous nous engageons à t'accompagner toute l'année. En retour, nous souhaitons que toi aussi tu t'engages. Nous attendons de toi que tu accomplisses au fil des jours le travail demandé et que tu prêtes aux activités scolaires toute l'attention et l'implication que nécessite le succès de l'année qui vient.

Afin de t'aider à cheminer vers cette réussite, ton école met à ta disposition différents moyens, dont cet agenda qui devrait te permettre de mieux planifier ton travail et d'organiser ton temps. C'est aussi un merveilleux outil de communication entre l'école et tes parents qui pourront ainsi te suivre plus étroitement et t'apporter soutien et encouragement. Nous t'invitons à prendre connaissance du contenu de ton agenda. Lis attentivement les règlements de l'école et signe à l'endroit approprié. Tes parents devront également y apposer leur signature.

La directrice,

Marie-Josée Côté
Marie-Josée Côté 
pour l'équipe école





INFORMATION POUR LES PARENTS

1. Horaire de l'école :

A.M.		P.M.	
07h55 :	Entrée des élèves	12h45 :	Entrée des élèves
10h00 :	Récréation	13h50 :	Récréation
10h15 :	Fin de la récréation	14h10 :	Fin de la récréation
11h15 :	Fin des cours	15h10 :	Fin des cours



2. Surveillance :

L'école assure la surveillance des élèves à compter de **7 h 45** le matin et de **12 h 35** à l'entrée de l'après-midi. Aux sorties, la surveillance est assurée jusqu'au départ des autobus. L'entrée des élèves se fait à **7 h 55** et **12 h 45**. Nous vous demandons de respecter les heures et de **ne pas envoyer les enfants avant le début de la surveillance.**

3. Visiteurs :

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui nous sont confiés, nous demandons aux visiteurs :

- * d'entrer par la porte 1;
- * de **toujours s'adresser au secrétariat** pour toute demande.

Si vous désirez parler à l'enseignant de votre enfant, téléphonez et laissez un message, il vous rappellera dès que possible. Pour rencontrer l'enseignant, vous devez d'abord prendre un rendez-vous. Aucun adulte autre que les surveillant(e)s ne doit entrer dans la cour de récréation ni s'adresser directement aux élèves.

4. Permission :

Quand, pour une raison sérieuse, (hôpital, médecin, dentiste, etc.) un élève doit quitter l'école, **il a l'obligation de remettre à son enseignant(e) un billet d'autorisation signé par l'un de ses parents.** Un adulte doit alors venir le chercher à l'école en entrant par la porte 1 et se présenter au secrétariat pour faire demander l'élève. Si, après la classe, un élève prévoit se rendre ailleurs qu'à l'endroit habituel, ses parents doivent obligatoirement lui remettre une autorisation écrite. Sans leur consentement, nous ne lui permettrons pas de le faire (mesure de sécurité).

5. Absences :

Lorsque votre enfant est absent, il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école au 418-547-2189 poste 5800 à partir de 7 h 30 le matin et 12 h 30 le midi afin de nous indiquer le motif et la durée probable de l'absence.

6. Premiers soins :

Lorsqu'un élève a un accident ou un malaise et qu'il en avertit une personne responsable, l'école donne les premiers soins. Si cela semble nécessaire, nous communiquons avec les parents. Veuillez noter qu'aucune médication (Aspirine, Tylenol, etc.) ne peut être administrée à l'école.

7. Costume d'éducation physique :

Le short, un chandail à manches courtes et les espadrilles à semelles blanches sont obligatoires pour les cours d'éducation physique.

8. Bris ou perte de matériel :

L'élève est responsable en tout temps de son matériel scolaire. En cas de bris ou de perte, des frais seront chargés.



SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

Infirmière :

Sous la responsabilité du C.L.S.C. de la Jonquière, l'infirmière dispense des programmes de prévention spécifiques à chaque degré.

Soutien à la pédagogie et à l'encadrement :

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage ou de comportement et que son titulaire le juge pertinent, il peut le référer à ce service d'aide. Cela résulte généralement d'un plan d'intervention ou encore d'une entente avec les parents. Cette mesure se veut temporaire et préventive ou corrective.

Service de psychologie :

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement, il peut s'avérer utile d'avoir recours aux services d'un psychologue scolaire afin de cerner correctement le problème et de trouver des solutions. Les parents sont toujours consultés avant d'entreprendre une telle démarche.

Technicienne en éducation spécialisée :

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés de comportement et que son titulaire le juge pertinent, il peut le référer à ce service d'aide. Cette personne supervise également les suivis ainsi que les contrats de comportement. Elle anime également différents projets.

Animatrice en vie spirituelle et engagement communautaire :

Cette personne élabore et anime différents projets individuels et de groupe (prévention et promotion). Elle soutient également le conseil d'élèves. Elle travaille l'arrimage primaire secondaire.

Club des petits déjeuners :

Le Club des Petits déjeuners désire donner à chaque enfant une chance égale de réussite. En leur servant le repas le plus important de la journée, le Club aide les enfants à se concentrer, à écouter et à apprendre. Chaque enfant fréquentant l'école a droit à un repas complet et nutritif, élaboré selon les normes du Guide alimentaire canadien.

SERVICE DE GARDE



Le service de garde en milieu scolaire complète les services éducatifs fournis par l'école et ses activités sont récréatives et éducatives.

Le service de garde est ouvert lors des journées régulières du calendrier scolaire. Il peut aussi être ouvert pendant les journées pédagogiques, la semaine de relâche ou à toute autre occasion dont les besoins sont signalés en maintenant toutefois la préoccupation d'autofinancement.

Les heures d'ouverture sont :

11 h 15 à 12 h 40
15 h 10 à 17 h 30

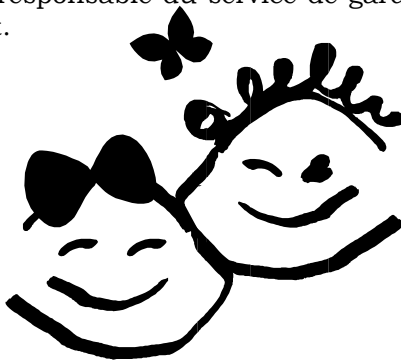
Les règles de vie du service de garde sont les mêmes que celles de l'école et doivent être respectées au même titre que celles-ci.

Les élèves doivent avoir un repas froid ou à réchauffer au micro-ondes.

Pour que votre enfant fréquente le service de garde, vous devez obligatoirement l'inscrire en communiquant avec la responsable du service de garde : **madame Marie-Christine Pilote au 418.547-2189 poste 5805**

Par jour : 6,25 \$/période pour les occasionnels
 7,30 \$/jour pour les réguliers

Il est essentiel d'aviser la responsable du service de garde s'il y a des changements d'horaire pour votre enfant.



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Au plan du bon ordre et de la sécurité

Circulation :

- ✓ Je me présente dans la cour de l'école **entre 7 h 45 et 7 h 55** le matin et entre **12 h 40 et 12 h 50** car la surveillance est assurée.
- ✓ Je demeure dans l'aire de jeux qui m'a été assignée sur la cour et je m'assure d'être à la vue des surveillant(e)s.
- ✓ Au son de la **première cloche**, j'arrête de jouer et je me dirige immédiatement vers la porte d'entrée qui m'est assignée. Je prends mon rang. Je dois garder le silence.
- ✓ Au signal du surveillant, j'entre calmement dans l'école. À l'intérieur, j'enlève toujours ma coiffure (casquette, chapeau, tuque, etc.).
- ✓ Je respecte les règles de sécurité dans mes déplacements entre l'école et la maison. J'utilise le trottoir, je traverse aux endroits désignés et **je me conforme aux exigences de la brigadière.**
- ✓ À la fin des cours, je me dirige directement chez-moi.
- ✓ Lorsque j'utilise le transport scolaire, je sors **tranquillement** de l'école, je me place dans le rang et j'entre calmement dans l'autobus. Je respecte le conducteur et les règlements du transport.



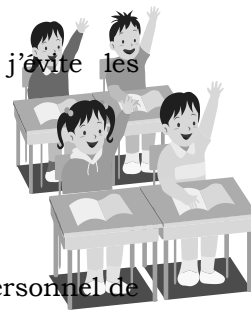
Vêtements et effets personnels :

- ✓ En tout temps, je dois porter une tenue décente. Je fais la différence entre une tenue de plage et une tenue de ville.
- ✓ Au cours de l'hiver et lors des journées pluvieuses, je dois changer de chaussures à l'intérieur (je peux porter mes espadrilles d'éducation physique). Je dois toujours être vêtu(e) selon la température.
- ✓ Le port de vêtements à connotation violente ou sexiste n'est pas accepté.
- ✓ J'identifie tous mes objets personnels, mes vêtements, ma boîte à collation et ce, afin de pouvoir récupérer facilement ce qui m'appartient.
- ✓ À l'école, j'évite les objets de valeur (ex : iPod, DS, cellulaire, etc.) et les objets à caractère violent (couteau de poche, chaîne, etc.).

Au plan de la bonne entente et de l'harmonie

Avec les autres :


- ✓ J'accepte que les autres soient différents de moi et j'évite les moqueries dans mes gestes ou mes paroles.
- ✓ Je m'exprime avec respect en tout temps.
- ✓ J'accepte l'aide des autres et leurs encouragements.
- ✓ J'accepte les interventions qui me concernent venant du personnel de l'école.
- ✓ Je pense à dire bonjour, s'il vous plaît, merci, madame, monsieur,... selon les circonstances.



Dans mon environnement :

- ✓ Je prends soin du matériel scolaire (volumes, pupitres, etc.), car il m'est prêté et j'en suis responsable.
- ✓ Je respecte la propriété des autres, les objets personnels et les vêtements, autant ceux des adultes que ceux des camarades.
- ✓ Par souci d'hygiène et de propreté de mon environnement, j'utilise les poubelles et les bacs de récupération (salles de bains, abreuvoirs, etc.).

Au plan de la santé :

- ✓ Par respect pour moi et les autres, je me lave tous les jours et je porte des vêtements propres.
-  ✓ En respect de la politique alimentaire de la Commission scolaire et par souci de santé, j'apporte pour ma collation des aliments sains. Seuls fruits, légumes ou fromage sont permis.

J'AGIS DE MANIÈRE À NE PAS ADOPTER, ENCOURAGER OU ACCEPTER DES COMPORTEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AUTOUR DE MOI (en respect du système d'encadrement et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école)

J'UTILISE LE CYBERESPACE (médias sociaux, message texte, blogue,...) **EN ÉTANT RESPECTUEUX DANS MES COMMENTAIRES ET DANS CE QUE JE DIFFUSE** (en respect de la politique en vigueur à la Commission scolaire).

POLITIQUE D'ENCADREMENT

L'article 75 de la Loi sur l'Instruction publique touche trois (3) éléments que l'école Ste-Marie-Médiatrice doit prévoir. Il s'agit des activités éducatives, des activités parascolaires et des moyens favorisant la réussite scolaire des élèves.

Activités éducatives :

L'école Ste-Marie-Médiatrice va mettre en place, en début de chaque année scolaire, des activités reliées aux objectifs des programmes et dont les coûts seront défrayés par les parents. Au début de l'année scolaire, les enseignant(e)s devront définir leurs projets d'activités éducatives par degré et les soumettre à la direction de l'école. Par la suite, celle-ci les présentera au Conseil d'établissement pour approbation. Depuis 2012, nous tentons d'offrir des activités variées et qui saurons accroître le sentiment d'appartenance à l'école.

Activités parascolaires :

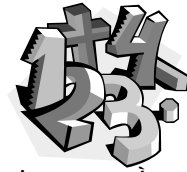
L'école Ste-Marie-Médiatrice offrira à l'ensemble des étudiants un choix d'activités parascolaires de nature à répondre aux goûts et intérêts du plus grand nombre. Les coûts inhérents à ces activités seront défrayés entièrement par les parents.

Moyens favorisant la réussite scolaire :

L'école Ste-Marie-Médiatrice mettra en place en cours d'année, des moyens qui favoriseront la réussite scolaire des élèves. Ces moyens s'actualiseront par des activités reliées au projet éducatif et seront présentés pour approbation au Conseil d'établissement.



DÉMARCHES D'INTERVENTION



1. Plan académique :

Certains élèves éprouvent des difficultés passagères dans leurs apprentissages. À l'école, nous essayons d'aider au maximum ces enfants. Voici les étapes qui peuvent permettre aux élèves de surmonter certains problèmes académiques.

- Chaque titulaire ou spécialiste qui s'aperçoit qu'un élève éprouve des difficultés prévoit une ou des rencontres avec ce jeune afin de l'aider à progresser.
- Si les problèmes persistent, nous offrons aux élèves concernés le support d'une enseignante qui donne une aide individuelle ou en petits groupes.



1. Plan comportemental :

Si l'élève a un comportement inadéquat ou s'il ne respecte pas les exigences de l'école:







- Il est rencontré individuellement par l'enseignant(e). Ensemble, ils discutent pour trouver une solution. Si le problème implique des élèves de classes différentes, il est fréquent que l'éducatrice spécialisée intervienne pour les aider à gérer leur conflit. Une fiche de réflexion peut être utilisée dans les deux cas.
- Dans un deuxième temps, si la situation n'est pas corrigée, les parents en sont informés. Des moyens sont alors mis en place par l'enseignant(e) pour aider l'élève qui a une difficulté.
- S'il y a récurrence, il est possible que l'élève aille en réflexion chez l'éducatrice spécialisée ou le soutien à la pédagogie et à l'encadrement. À chaque réflexion, les parents en sont informés.
- Finalement, si le problème demeure, la direction en est avisée afin de planifier un plan d'intervention.






Cette procédure est appliquée autant par les spécialistes que par les titulaires des classes.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS




Avant de monter dans l'autobus :

-  Je suis ponctuel (le), je quitte la classe au son de la cloche.
-  Je me place calmement en ligne des plus jeunes aux plus âgés.
-  J'attends le signal de la responsable avant d'avancer.
-  Je monte dans l'autobus sans pousser.
-  Je monte et je descends aux endroits désignés.
-  Je m'assure d'avoir ma carte d'autobus en ma possession.

À l'intérieur de l'autobus :

-  Je reste assis(e) jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus.
-  Je laisse le passage libre et je garde mes effets personnels sur moi.
-  J'évite de distraire l'attention du chauffeur et j'obéis aux règles qu'il a établies dans l'autobus.

À la sortie de l'autobus :

-  Je vérifie si je n'ai pas oublié des effets personnels dans l'autobus.
-  J'évite de courir en sortant de l'autobus scolaire.
-  Je passe devant l'autobus pour traverser la rue et je me tiens toujours loin pour que le chauffeur puisse me voir.

Problèmes de comportement dans l'autobus :

En tout temps, le chauffeur d'autobus peut émettre un billet d'infraction à l'élève fautif. Toute indiscipline sera rapportée à la direction de l'école qui prendra des mesures appropriées (téléphone aux parents, suspension temporaire du transport, etc.).



CONTRAT D'ENGAGEMENT



Je m'engage à être **RESPONSABLE** de mes actes et à faire de mon mieux pour respecter les règles de vie de l'école. Si je ne respecte pas les règles de vie, les moyens suivants pourront être envisagés :

- Fiche de réflexion ;
- Suivi comportemental ;
- Arrêt d'agir au local de la TES ;
- Autres moyens jugés opportuns.

N.B. Dans les cas de violence excessive, de vandalisme, de grossière indécence, l'élève sera suspendu(e) immédiatement par la direction.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DU PARENT

Après lecture, je suis en accord et j'accepte les règles de conduite, les démarches d'intervention et le code d'éthique de l'école Ste-Marie-Médiatrice.

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature de l'enseignant(e) : _____ Date : _____



N.B. En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'enseignant de votre enfant, les spécialistes, l'éducatrice spécialisée qui s'occupe de l'encadrement, du soutien à la pédagogie et à l'encadrement ou la direction de l'école pour échanger sur les interventions réalisées auprès de votre enfant.